

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00424

Numéro SIREN : 842 003 675

Nom ou dénomination : A2H Invest

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003425

SAS A2H INVEST
HOLDING

24 CHEMIN DE LA PEROUSE

39570 POIDS DE FIOLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignation de l'entreprise : SAS A2H INVEST			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 24 CHEMIN DE LA PEROUSE			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 4 2 0 0 3 6 7 5 0 0 0 1 9			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122021					
			N-1 31122020					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	2 070	AC	1 349	721	1 135
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	683 650	CV	683 650	683 650	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	20	BE	20	20	
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	685 740	BK	1 349	684 391	684 805	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	9 931	BY	9 931	17 644	
		Autres créances (3)	BZ	71 351	CA	71 351	55 031	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	10 991	CG	10 991	15 455	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	57	CI	57	56	
		TOTAL (III)	CJ	92 330	CK	92 330	88 186	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	6 185		6 185	7 834	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	784 255	1A	1 349	782 906	780 826	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS A2H INVEST			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :120 000.....)		DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	12 000	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	94 506	48 970
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	41 422	45 536
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	22 209	15 479
	TOTAL (I)		DL	290 136	241 985
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	233 193	289 909
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	249 775	232 252
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 894	1 818
	Dettes fiscales et sociales		DY	7 908	14 863
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	492 769	538 841	
Ecart de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	782 906	780 826	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	317 754	306 695
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	40	40	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A2H INVEST							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	73 079	FH		FI	73 079	89 003	
		FJ	73 079	FK		FL	73 079	89 003	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	4	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	73 080	89 006	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	26 539	22 565	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 127	3 522	
	Salaires et traitements *					FY	33 516	43 545	
	Charges sociales (10)					FZ	15 792	19 517	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	2 063	2 063
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	7	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	80 045	91 216
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(6 965)	(2 210)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	60 000	60 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	507	517	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	60 507	60 517	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 390	6 041	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 390	6 041	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	55 117	54 476	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	48 152	52 266	

Désignation de l'entreprise SAS A2H INVEST				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	6 730	6 730	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	6 730	6 730	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(6 730)	(6 730)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	133 587	149 523	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	92 165	103 987	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	41 422	45 536	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP			
	- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	507	517	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6			obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Dotations amortissements dérogatoires/frais acquisitions titres participation				6 730			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **782 906** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **133 587** euros et un total **charges** de **92 165** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **41 422** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect des règles de prudence,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Informations relatives aux changements de méthodes :

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent.

Comptabilisation des actifs :

Les actifs sont comptabilisés dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés au coût d'acquisition,
- les actifs produits par l'entreprise sont comptabilisés à leur coût de production,
- les actifs acquis à titre gratuit ainsi que les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée,
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût de production comprend :

- le prix d'achat des matières consommées (y compris droits de douanes et taxes non récupérables),
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée,
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement,
- les charges indirectes de fabrication.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition ou de production pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Immobilisations incorporelles :

Les éléments de l'actif incorporel amortissables font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée réelle d'utilisation ou de la durée de protection juridique.

- | | |
|-------------------------|---------------|
| | durée d'usage |
| - Frais d'établissement | 5 ans |

Immobilisations corporelles :**Composants:**

Les immobilisations sont décomposées entre la structure et les composants.

Les composants sont les éléments principaux de l'immobilisation faisant l'objet de remplacement à intervalles réguliers et ayant une durée d'utilisation différente de l'immobilisation dans son ensemble.

Seuls les composants qui ont un caractère significatif sont identifiés:

- valeur de 500 euros au moins,
- valeur au moins égale à 15% (meubles) et 1% (immeubles) du prix.

Base amortissable :

Le montant amortissable d'un actif est égal à sa valeur brute diminuée de sa valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

La base amortissable fiscale n'étant pas réduite de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire est constaté pour conserver l'avantage fiscal lié à la base amortissable.

Amortissements:

Le début de constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif.

Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif, il est révisable si les conditions d'utilisation changent.

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification permettant d'amortir les biens non décomposables sur la durée d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Durée d'amortissements:

Biens décomposés: Néant

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Biens non décomposés:

	durée d'usage
- Matériel et outillages (néant)	5 ans
- Matériel de transport (néant)	5 ans
- Matériel de bureau et informatique (néant)	3 ans
- Mobilier (néant)	8 à 10 ans

Immobilisations financières:

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Pour les titres de participations, ces frais sont immobilisés.

Dépréciations des actifs immobilisés :

Les dépréciations des actifs immobilisés sont constatées par l'entreprise à chaque clôture, dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

La dépréciation est la constatation que la valeur actuelle d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Stocks et encours :

Les matières et les marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les encours et les produits sont évalués à leur coût de production.

Une dépréciation est pratiqué lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties aux taux de change à la date de la clôture, les différences de change sont constatées au bilan dans le poste écart de conversion.

Valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice:

- si l'obligation existe à cette date,
- s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture,
- si le montant de l'obligation peut-être évalué avec une fiabilité suffisante.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Intégrations fiscales:modalités, répartition d'impôts et économie réalisée.

La société fait partie du régime d'intégration fiscale depuis le 1er janvier 2020.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont appréhendées par la société mère. Toutefois dans l'hypothèse où après plusieurs exercices déficitaires, la société fille redeviendrait bénéficiaire, elle bénéficiera de l'imputation de ses propres déficits.

Les montants des crédits d'impôt de la société filiale sera déduit de la créance due par cette dernière à la société mère. A défaut d'imputation, l'excédent des crédits d'impôt qui n'aurait pu être utilisé en l'absence d'intégration sera définitivement acquis par la société mère.

Impact du covid-19 dans les comptes clos au 31/12/2021.

L'événement Covid-19 n'a pas eu un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de l'entité.

Annexe libre 2

Etat exprimé en **euros**

Application des nouvelles règles relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations à compter des exercices ouverts depuis le 1er Janvier 2005.

Application des textes suivants :

- règlement CRC 2002.10 et 2003.07 sur les amortissements et les dépréciations
- règlement CRC 2004.06 relatif à la définition, à la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- avis 2003-E du Comité d'Urgence du CNC concernant les modalités de première application de la comptabilisation par composants
- avis 2005-D du Comité d'Urgence du CNC affèrent aux modalités de l'application des règlements
- règlement CRC 2005-09 portant diverses modifications au plan comptable général

Le 1er exercice d'application concerne les comptes annuels du 01/09/2018 au 31/12/2019.

Méthode choisie :

L'entreprise applique pour l'ensemble des dispositions concernant ces nouvelles règles la méthode prospective.

La méthode prospective consiste à appliquer la nouvelle méthode à compter de l'exercice en cours ; le passé n'est pas remis en cause.

Options choisies :

1. Frais de constitution, de transformation et de premier établissement :
 - Option pour l'activation
2. Frais d'augmentation, de capital de fusion et de scission :
 - Pas d'option prise
3. Droits de mutation, honoraires, commission et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles :
 - Pas d'option prise
4. Droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations financières:
 - Option pour l'activation
5. Amortissements des biens non décomposables - Mesure de simplification pour les PME :
 - Option pour le maintien de l'amortissement des immobilisations non décomposables sur la durée d'usage
6. Droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de valeurs mobilières :
 - Pas d'option prise
7. Coûts de développement
 - Pas d'option prise
8. Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs (immobilisations et stocks) :
 - Option pour la comptabilisation en charge
9. Composants de 2ème catégorie (dépenses de grandes révisions ou de gros entretien) :
 - Pas d'option prise

A2H Invest

**Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 €**

**Siège social : 24 chemin de la Pérouse
39570 POIDS DE FIOLE**

842 003 675 RCS LONS LE SAUNIER

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 41 421,74 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 421,74 €
------------------------	-------------

En totalité au compte « autres réserves »

Lequel passe de	94 505,69 €
-----------------	-------------

A	135 927,43 €
---	--------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe DUCHATEL